Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260428-2026_039-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 07/05/2026
Et
Publication ou notification du : 07/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 24 avril 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M BARRE Emmanuel, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Absente ayant donné procuration : Mme GOUSSAIN Marie-Rose à Mme PHILIPPE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PHILIPPE

N°2026/039 – *BATIMENT PUBLIC* – CONTRAT TELEPHONIE ET INTERNET

Ce sujet fait suite au vote du compte financier unique 2025 et les montants exorbitants liés à la téléphonie.

Monsieur le Maire a eu les coordonnées d'un dirigeant d'une société de téléphonie, Vendée Solutions, qui a aidé la commune pour sortir de la situation où elle en est. De plus, celui-ci a expertisé le matériel pour la commune et celui-ci ne vaut pas le prix que la commune paie.

Suite aux courriers de résiliation envoyé par LR/AR début mars aux 3 sociétés (l'opérateur et les 2 sociétés de location de matériels), le matériel en place sera renvoyé aux entreprises. Il convient donc d'en avoir du nouveau.

La Société Vendée Solution a fait deux propositions à la commune, une en location et une avec achat du matériel.

Propositions		Version LOCATION nouveau matériel			Version ACHAT nouveau matériel			Version Actuelle avec VIPCOM
		Frais ponctuels à la commande	Prévision mensuel	Frais de gestion	Frais ponctuels à la commande	Prévision mensuel	Frais de gestion	
Abonnements Internet / Téléphonie OLOCOM		200,00 €	80,80 €		200,00 €	80,80 €		128,93 €
Matériels / Logiciel avec SOLUTIONS COM	3 licences téléphonie	45,00 €	17,70 €	150,00 €	45,00 €	17,70 €	150,00 €	
	Location Matériels téléphonie et réseau sur 66 mois		129,00 €			- €		968,00 €
	Contrat de maintenance Réseau / Téléphonie		59,00 €			59,00 €		180,25 €
	Total	**245,00 €**	**286,50 €**	**150,00 €**	**245,00 €**	**157,50 €**	**150,00 €**	**1 277,18 €**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260428-2026_039-DE

La proposition d'achat du matériel téléphonie et wifi est de 6 998,00€ HT (8 397,60€ TTC mais la commune peut récupérer la TVA en Investissement avec un abonnement mensuel des lignes, internet, licences téléphonies et contrat de maintenance d'un montant de 157,50€ HT et 245,00€ HT de frais ponctuels à la commande.

La proposition de location du matériel téléphonie revient à un montant de 129,00€ HT (soit 154,80€ TTC) par mois auquel il faut ajouter le montant de 157,50€ HT évoqué précédemment, ce qui fait un total de 286,50€ HT par mois. Il ne faut pas oublier 245,00€ HT de frais ponctuels à la commande.

Pour info, nous avions un montant de 1 277,17€ HT par mois avec VIPCOM, GRENKE LOCATION et LIARD FINANCES.

Monsieur le Maire propose de partir sur la proposition d'achat du matériel. En effet, la location revient à un montant annuel de 1 857,60€ TTC (154,80€ x 12) et l'achat à un montant de 6 998,00€ HT. Cela voudrait dire qu'au bout de 3,76 années l'achat sera plus rentable.

La durée de vie du matériel est estimée entre 6 et 7 ans.

Pour l'installation, il faut compter un délai de 2 semaine et cela pourrait être fait à la deuxième quinzaine de mai. Vendée Solution s'occupe intégralement de la résiliation, y compris Orange car elle a son propre réseau avec Olocom.

Il revient au conseil municipal de valider ou non ce choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- **OPTE** pour la proposition d'achat nouveau matériel pour la téléphonie et internet formulée par la société Solutions Matériels d'un montant de 6 998,00€ HT soit 8 397,60€ TTC,
- **PRECISE** que cet achat sera complété avec un abonnement mensuel prévisionnel d'un montant de 157,50€ HT (+ 245,00€ de frais ponctuels à la commande et 150,00€ HT de frais de gestions),
- **CHARGE** la société Vendée Solutions de la résiliation des contrats en cours,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif communal de l'année 2026,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 5 mai 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

MAIRIE DE LES-BRULAIS (ILLE ET VILAINE)